

Softball Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX ÉTÉ

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGES		SEXES
	2015	2016	
U10 (Atome)	-2005-06	-2006-07	M+F
U12 (Moustique)	-2003-04	-2004-05	M+F
U14 (Benjamin)	-2001-02	-2002-03	M+F
U16 (Cadet)	-1999-00	-2000-01	M+F
U18 (Midget)	-1997-98	-1998-99	M+F

B) AFFILIATION

Toutes les joueuses, entraîneurs et équipes doivent être affiliées auprès de Softball Québec

Coût: par équipe selon les Politiques de Softball Québec. Tous les ans les coûts sont approuvés par le CA de Softball Québec.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2016

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE
U16 Cadet	1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2001	Féminin

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum: 12 athlètes
Minimum : 10 athlètes

Entraîneurs : 1 obligatoire, maximum 3

Accompagnateurs : 1 si 2 entraîneurs
2 si 1 entraîneur

Il est fortement recommandé d'avoir une femme au sein du personnel d'encadrement.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Au minimum un entraîneur par équipe doit posséder une certification du PNCE :

- Niveau I technique-pratique en softball (Ancien PNCE)
Ou
- Compétition - Introduction à la compétition FORMÉ

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Toutes les joueuses, entraîneurs et équipes doivent être affiliées auprès de Softball Québec

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Camp de sélection

F) ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la Finale, l'athlète devra avoir participé à une sélection régionale et être affilié à la fédération.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Lieu de pratique sportive (adresse de l'association régionale)

Se baser sur l'inscription sur le contrat d'équipe d'appartenance de l'année concernée au 1^{er} juillet

Dans le cas où une association régionale couvre plus d'une région, c'est le lieu de résidence qui sera retenu.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Tournoi à la ronde :

- Pool A
- Pool B

Les équipes seront réparties dans les 2 pools au hasard.

I) SURCLASSEMENT

Permis dans la catégorie U14 Benjamin (2002-03) seulement.

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que l'athlète ait participé à la finale régionale.

K) EXCLUSION

Membre des Équipes du Québec

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées sera de :

Médailles d'or : 12

Médailles d'argent : 12

Médailles de bronze : 12

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = toutes les épreuves

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position.

- 1^{ère} position = gagnant finale or
- 2^{ème} position = perdant finale or
- 3^{ème} position = gagnant finale bronze
- 4^{ème} position = perdant finale bronze

CRITÈRES POUR LE CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Le classement des pools et le classement final de la 5^e position à la dernière sera établi selon les critères suivants :

- 1) Nombre de points au classement incluant les parties gagnées et nulles.

Si l'égalité persiste :

- 2) Nombre de parties gagnées

Si l'égalité persiste :

- 3) Gagnant de la partie (ou des parties) entre les équipes concernées.

Si l'égalité persiste

- 4) La plus petite moyenne de points contre sur le nombre de manches jouées entre les équipes concernées. (moyenne défensive, 3 décimales)

Si l'égalité persiste

- 5) La plus haute moyenne de points pour par le nombre de manches jouées avec un maximum de 10 points par partie (moyenne offensive)

Aussitôt qu'une des conditions est remplie, on reprend les critères pour les équipes restantes.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.